

## AVENANT DU COMITÉ DE TENNIS D'ILLE-ET-VILAINE AU RÈGLEMENT RÉGIONAL CONCERNANT LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX ET LEURS SPÉCIFICITÉS

- La gestion de ces championnats est assurée par la commission départementale seniors. Ils sont régulés par des juges-arbitres référents, non présents sur place le jour de la rencontre.
- Ces championnats (masculin et féminin) sont composés de 4 divisions (**voir annexe 1**) :
  - Pré-Régionale (PR)
  - Départementale 1 (D1)
  - Départementale 2 (D2)
  - Départementale 3 (D3)
- Nombre de parties par division :
  - Messieurs (Pré-Régionale / D1 / D2 / D3) → **5 simples et 1 double**
  - Dames (Pré-Régionale et D1) → **4 simples et 1 double**
  - Dames (D2 et D3) → **3 simples et 1 double**
- Tableau des montées / descentes à l'issue des championnats 2024 (**voir annexe 2**)
- Les rencontres débutent soit à 9h sur 1 ou 2 courts, soit à 14h sur 2 courts. Il n'est pas obligatoire que tous les joueurs soient présents avant le début de la rencontre.
- L'équipe visiteuse devra **proposer** l'ordre des matchs pour le **jeudi soir 20h au plus tard**, ce qui implique un contact préalable entre les 2 capitaines pour connaître l'horaire de début de rencontre et le nombre de courts utilisés. Nous rappelons que **le double se joue obligatoirement à la fin**. En cas de désaccord sur l'ordre proposé, l'ordre par défaut sera appliqué :
  - (5), (4), 3, 2, 1 et double sur 1 court
  - 4 et 2, 3 et 1, (5) et double sur 2 courts si 4 ou 5 simples
  - 2 et 1, 3 et double sur 2 courts si 3 simples
- Pour les rencontres comprenant 5 et 6 parties, le club visité devra fournir au minimum 3 boîtes de balles **neuves**. Pour les rencontres comprenant 4 parties, seules 2 boîtes suffiront.
- Rappel du calendrier des championnats départementaux :

	Messieurs	Dames
<b>Journée 1</b>	19 novembre 2023	12 novembre 2023
<b>Journée 2</b>	3 décembre 2023	26 novembre 2023
<b>Journée 3</b>	17 décembre 2023	10 décembre 2023
<b>Journée 4</b>	21 janvier 2024	14 janvier 2024
<b>Journée 5</b>	4 février 2024	28 janvier 2024

**RAPPEL IMPORTANT**

En cas de difficultés, quel qu'en soit le motif, vous devez contacter au plus vite votre juge-arbitre référent afin de trouver des solutions en adéquation avec les règlements sportifs. En cas de non-respect des règles établies, le juge-arbitre rédigerá une fiche de relevé d'infraction à l'encontre de l'équipe (**voir tableau des pénalités dans le règlement régional**). Nous vous rappelons que la mission première des juges-arbitres n'est pas de sanctionner mais de faciliter le déroulement des compétitions dans le respect des règlements sportifs.

**Le règlement régional, pour toutes les autres situations, est de fait le règlement de référence.**

Voici donc quelques rappels qui concernent nos championnats départementaux :

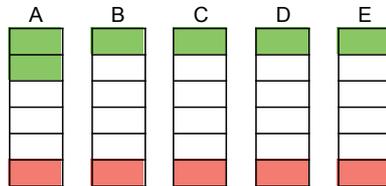
- Pour participer à ces championnats, les joueurs et joueuses doivent être licencié(e)s au plus tard, la veille de la rencontre à laquelle ils/elles participent.
- **FORMAT 2 pour les simples**  
→ 2 manches à 6 jeux avec jeu décisif en 7 points avec 2 points d'écart à 6/6 dans les 2 manches et règle de l'avantage, la 3<sup>e</sup> manche éventuelle est remplacée par un super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart qui est noté 1/0 sur l'état de résultats
- **FORMAT 4 pour les doubles**  
→ 2 manches à 6 jeux avec jeu décisif en 7 points avec 2 points d'écart à 6/6 dans les 2 manches et règle du « No Ad » (point décisif à 40A avec choix du côté au relanceur), la 3<sup>e</sup> manche éventuelle est remplacée par un super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart
- Chaque partie vaut 1 point.
- **NOTA** : Les journées des championnats départementaux correspondent aux journées des championnats régionaux. Merci de bien veiller à composer vos équipes en respectant l'ordre des classements des joueurs ou des joueuses du premier match de régionale au dernier match de départementale.

## ANNEXE 1: HIÉRARCHIE DES DIVISIONS

MESSIEURS	DAMES	Gestion
Pro A		FFT
Pro B		
Nationale 1 ou N1		
Nationale 2 ou N2		
Nationale 3 ou N3		
Nationale 4 ou N4		
Pré-Nationale ou PN		LBT
Régionale 1 ou R1		
Régionale 2 ou R2		
Régionale 3 ou R3		
Pré-Régionale ou PR		CD35
Départementale 1 ou D1		
Départementale 2 ou D2		
Départementale 3 ou D3		

**ANNEXE 2: TABLEAU DES MONTÉES / DESCENTES**

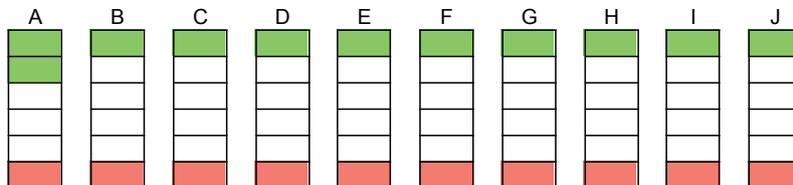
**PR Messieurs**



6 premiers du classement général montent en R3

5 derniers du classement général descendent en D1 + autant de descentes supplémentaires que d'équipes descendant des divisions régionales

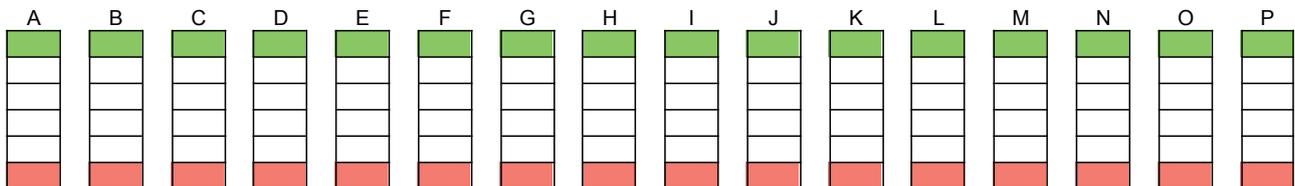
**D1 Messieurs**



11 premiers du classement général montent en PR

10 derniers du classement général descendent en D2 + autant de descentes supplémentaires que d'équipes descendant des divisions régionales

**D2 Messieurs**



16 premiers du classement général montent en D1

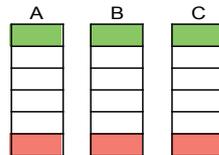
16 derniers du classement général descendent en D3 + autant de descentes supplémentaires que d'équipes descendant des divisions régionales

**D3 Messieurs**



22 premiers du classement général montent en D2

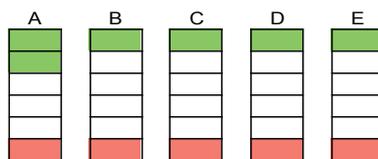
**PR Dames**



3 premiers du classement général montent en R2

3 derniers du classement général descendent en D1 + autant de descentes supplémentaires que d'équipes descendant des divisions régionales

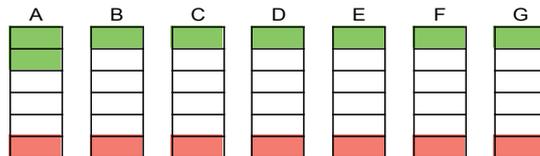
**D1 Dames**



6 premiers du classement général montent en PR

5 derniers du classement général descendent en D2 + autant de descentes supplémentaires que d'équipes descendant des divisions régionales

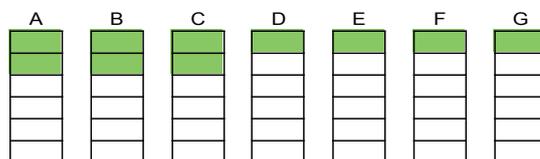
**D2 Dames**



8 premiers du classement général montent en D1

7 derniers du classement général descendent en D3 + autant de descentes supplémentaires que d'équipes descendant des divisions régionales

**D3 Dames**



10 premiers du classement général montent en D2